

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 mars 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2025-03-064

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2025-03-065

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-03-066 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 mars 2025, au montant de 930 311.54\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2025-03-067 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - 2 COINS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le Centre communautaire de Ferme-Neuve à tenir une activité de financement au coin de la 9^e Avenue le 29 août 2025 et que pour l'événement, s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE le conseil municipal autorise le Club de patinage artistique « Les Libellules » à tenir une activité de financement au coin de la 9^e Avenue le 10 octobre 2025 et que pour l'événement, s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE les présentes autorisations ne valent que pour la 9^e Avenue et que toute collecte de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2025-03-068 VERSEMENT AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 90 000.00\$ soit octroyée au Parc régional Montagne du Diable pour l'année 2025.

QUE la subvention soit versée comme suit:

- 30 000.00\$ le 15 avril 2025
- 30 000.00\$ le 1^{er} juin 2025
- 30 000.00\$ le 1^{er} août 2025

ADOPTÉE

2025-03-069

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention collective 2025-2030.

ADOPTÉE

2025-03-070

**APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) -
CAMP DE JOUR - ENJEUX**

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 10 juin 2024 auprès de la ministre des Affaires municipales relativement aux enjeux observés en camp de jour;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-015 adoptée le 3 février 2025 par le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve soutienne la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- Renforcer le budget alloué au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées particulièrement, pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2025-03-071

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

ATTENDU que plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU que le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales ainsi qu'à Madame Chantale Jeannotte, députée de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE

2025-03-072

SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise les personnes suivantes à signer tous les chèques et effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve:

- Madame Diane Sirard, mairesse
- Monsieur Sylvain Leduc, conseiller et maire suppléant
- Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière
- Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2025-03-073 CESSION DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT les échanges verbaux entre la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre et la Municipalité de Ferme-Neuve relativement à la cession de l'église et du presbytère à titre gratuit;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01 reçue de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre énonçant les conditions de ladite cession;

CONSIDÉRANT les travaux d'envergure à réaliser dans un court délai afin de préserver le patrimoine;

CONSIDÉRANT la consultation citoyenne ayant eu lieu le 19 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir, à titre gratuit, l'église et le presbytère sans condition.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre relativement à la cession à titre gratuit de l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement et du presbytère.

ADOPTÉE

2025-03-074 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2025 - FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-828 adoptée le 11 décembre 2023 par le conseil municipal quant au renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024 - Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT le comité de négociation désigné par 10 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville de Mont-Laurier et la Municipalité de Ferme-Neuve relativement au partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont à la recherche de solutions pour conclure une entente pérenne pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties en suivant les mêmes termes pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent, pour la durée de ce renouvellement, le caractère supralocal du Centre sportif Ben-Leduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RECONDUIRE l'entente 2023 afin de défrayer les coûts relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024 considérant que la population a bénéficié desdits équipements et activités à caractère supralocal.

DE DEMANDER à la Commission municipale d'accompagner les municipalités pour l'ensemble de notre territoire et de statuer, advenant une mésentente, sur un modèle de partage des coûts de façon pérenne et juste et ce, à compter de l'année 2025.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter la décision de la Commission municipale.

ADOPTÉE

2025-03-075

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE ARCHIVISTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Naomie Lajeunesse comme étudiante archiviste pour la période estivale 2025 et par la suite, selon ses disponibilités, en télétravail, jusqu'au 1^{er} mai 2026.

ADOPTÉE

2025-03-076

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO 32-0014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employé no 32-014 effective en date du 28 février 2025.

QUE le conseil municipal remercie l'employé no 32-0014 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE

2025-03-077 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO 29-0002

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employée no 29-0002 effective en date du 7 mars 2025.

QUE le conseil municipal remercie l'employée no 29-0002 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

2025-03-078 ASSURANCE - RETRAIT DE LA MENTION DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la responsabilité civile concernant le service incendie de la Municipalité de Ferme-Neuve est sous la responsabilité de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides dont les interventions effectuées par les pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le retrait de la mention de service de sécurité incendie sur la police d'assurance de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-03-079 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2024

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport annuel d'activités;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2024 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en oeuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport d'activité 2024, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2025-03-080 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-11 - ACHAT D'UNE PAVEUSE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Rapid Industries (9432-0090 Québec inc.) au montant de 105 000.00\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-11 pour l'achat d'une paveuse.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics et greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

QUE la somme de 11 023.69\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2025-03-081 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-16 - ACHAT ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU POUR LE CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-25-V-16 fait sur invitation pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau pour le Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

- Plomberie Martine 6 779.36\$
- Plomberie du Parc 6 650.00\$

Les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-25-V-16 fait sur invitation pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau pour le Centre sportif Ben-Leduc, soit accordé à la Plomberie du Parc au montant de 6 650.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-03-082

OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE LAURENCE - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ALCALINITÉ À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Équipe Laurence au montant de 18 000.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'étude de faisabilité pour le système de contrôle de l'alcalinité à la station d'épuration des eaux usées (STEP).

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

ADOPTÉE

2025-03-083

OFFRE DE SERVICES DE SCIENCE DE LA GLACE - FORMATION SUR LA SCIENCE DE LA GLACE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Science de la glace au montant de 2 570.00\$ plus les taxes applicables incluant le transport et le kilométrage plus les frais de séjour en partageant les frais avec la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Ville de Maniwaki.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-03-084

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 3

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à aller en appel d'offres pour les travaux, la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux relativement à la Montée Leblanc, phase 3.

ADOPTÉE

2025-03-085

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-02-059 - CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 344, 20^E AVENUE (LOT 6 440 275)

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-059 adoptée le 10 février 2025 relativement à la consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 344, 20^e Avenue (Lot 6 440 275);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2025-02-059 soit modifiée comme suit:

« ...règlement de zonage numéro 23, article 3.4.2.2 b) »

Au lieu de:

« ...règlement de zonage numéro 23, article 3.4.2.2 c) »

ADOPTÉE

2025-03-086

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RU-03 (LOT 6 373 962)

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 6 373 962 a déposé une demande de modification règlementaire afin d'agrandir la zone RU-03 à même la zone REC-02.

CONSIDÉRANT que les zones REC-02 et RU-03 sont adjacentes et la ligne se trouve dans son lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de modifier le règlement de zonage pour agrandir la zone RU-03 à même la zone REC-02.

ADOPTÉE

2025-03-087

CESSION POUR FINS DE PARC POUR UN DÉVELOPPEMENT À LA BAIE CACHÉE (LOTS NUMÉROS 5 089 892 ET 6 413 171)

CONSIDÉRANT la demande de lotissement relativement aux lots numéros 5 089 892 et 6 413 171 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, situé sur le Chemin des Domaines, afin de créer huit (8) lots;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer lesdits lots, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictées au règlement de lotissement numéro 24;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées à l'article 6.5 du règlement de lotissement numéro 24, soit:

1. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains qui doivent représenter 5% de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situé à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. Verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;
3. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situés à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel et verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent représentant une partie de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale. La valeur du ou des terrains cédés gratuitement et les sommes d'argent versées doivent représenter 5% de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EXIGER du propriétaire des lots numéros 5 089 892 et 6 413 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, de verser à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

ADOPTÉE

2025-03-088

APPUI - LES IMMEUBLES R & M VAILLANCOURT INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie Les Immeubles R & M Vaillancourt inc. relativement au projet « Habitation abordable Québec », lequel vise à appuyer la réalisation de projets de logements abordables destinés, soit à des ménages à revenus faibles ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve participe au projet en contribuant financièrement par le biais d'un don de terrain et d'un crédit de taxes pendant le nombre d'années nécessaires pour atteindre le montant représentant 20% du coût du projet.

QUE cette contribution soit conditionnelle à l'analyse complète du dossier, au respect des lois et règlements municipaux en vigueur et à l'approbation par les instances de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-03-089

CAMP DE JOUR 2025 - TAUX HORAIRE AIDES-MONITEURS/AIDES-MONITRICES - MONITEURS/MONITRICES ET COORDONNATEUR, COORDONNATRICE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte le taux horaire ci-dessous pour le camp de jour 2025 conformément aux prévisions budgétaires:

- Aides-moniteurs(trices): 16.25\$
- Moniteurs(trices): 17.00\$
- Coordonnateur(trice): 19.25\$

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-03-090

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 141-5 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT ET À LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (AQUEDUC)

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 204 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement et à la distribution de l'eau potable (Aqueduc).

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204
CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES
DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT ET À LA DISTRIBUTION DE L'EAU
POTABLE (AQUEDUC)**

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 204 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement et à la distribution de l'eau potable (Aqueduc)

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205
CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES
DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU RÉSEAU
D'ÉGOUT SANITAIRE**

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 205 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées et du réseau d'égout sanitaire.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205
CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES
DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU RÉSEAU
D'ÉGOUT SANITAIRE**

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 204 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées et du réseau d'égout sanitaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2025-03-091

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 10 mars 2025 soit levée. Il est 21h00.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse